

Note accompagnant la présentation de la consultation Agefiph-Ifop le 19 mai 2020

Mardi 19 mai, lors d'un webinaire, l'Agefiph a présenté les résultats d'une consultation menée avec l'Ifop auprès des personnes handicapées sur leur vécu professionnel pendant la crise sanitaire liée au Covid-19.

Cette grande enquête nationale a eu pour principal objectif de comprendre comment le confinement affecte le quotidien – notamment au niveau professionnel – des personnes en situation de handicap.

Plus de 4400 personnes en situation de handicap ont répondu à cette enquête ; un beau résultat compte tenu du temps imparti : la consultation s'est déroulée pendant 8 jours, du 7 au 15 mai 2020.

L'Ifop a pu croiser les retours de l'enquête menée avec l'Agefiph avec celles conduites auprès du grand public sur le ressenti du grand public pendant la période du confinement et le début du déconfinement.

Plusieurs constats :

- **Un même ressenti entre personnes handicapées et grand public sur le vécu en lien avec le travail pendant le confinement.** Les personnes handicapées (64%) sont plus nombreuses à se déclarer en télétravail que le grand public (53 %). Et 53% rapportent que leur employeur a pris en compte leur handicap pendant cette période. Plus globalement, en termes de motivation, de performance (52% s'estiment autant productifs qu'avant vs 49% pour le grand public) les résultats sont équivalents.
- **Vécu du confinement : Une différence d'appréciation importante :** 60% des répondants handicapés (73% pour le grand public) ont mal vécu le confinement et expriment des soucis d'anxiété (67% vs 4%), de dépression (56% vs 11%).
- **Des différences d'appréciation quant aux risques sur le pouvoir d'achat/perte de revenus :** à 56%, les répondants handicapés estiment que leur perte de revenus est due principalement au Covid-19 (32% pour le grand public).
- **Une vision pessimiste de l'avenir :** seulement 32% des personnes interrogées sont optimistes pour les 3 prochains mois et 54% s'inquiètent pour leur emploi.

Pour l'Agefiph, cette consultation est sources d'enseignements :

- Elle confirme que les entreprises sont engagées.
- Les résultats de cette enquête mettent en visibilité une réalité : 1 millions de personnes handicapées sont en emploi, dans les entreprises et elles partagent le même quotidien professionnel que l'ensemble de la population.
- Mais leur taux de chômage reste le double que celui de l'ensemble de la population. La discrimination est bien réelle. La reprise de l'activité économique risque d'être longue, et l'Agefiph craint que les personnes handicapées au chômage rencontrent davantage de

difficultés. L'Agefiph va renforcer son action en direction des demandeurs d'emploi mais aussi du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

- Les aménagements de postes à domicile notamment semblent néanmoins insuffisants pour une part significative des personnes qui ont répondu. L'Agefiph envisage d'accentuer son accompagnement des entreprises sur ce point.
- Sur chaque territoire, la mise en place, pendant le confinement, d'une cellule d'écoute psychologique pour répondre aux questions que se posent les personnes handicapées pour poursuivre leurs parcours professionnels, répond à un besoin. Elles sont prises en charge par des psychologues formés pour accompagner des personnes en situation de handicap et à l'accompagnement professionnel. Ces cellules d'écoute sont accessibles à partir du numéro vert de l'Agefiph et peuvent être mobilisées y compris par les malentendants.
- La crainte d'une perte de revenus en lien avec le Covid est fortement accentuée pour les travailleurs indépendants que l'Agefiph fait le choix de soutenir fortement pendant cette période, dans le cadre de ses mesures exceptionnelles (celles-ci font d'ailleurs l'objet d'une prolongation jusqu'en septembre).

Ces indicateurs convergent avec l'appel à témoignages lancé voici un mois sous l'appellation #activeurd'égalité, à retrouver sur le site www.activeurdeprogres.fr

L' Agefiph a décidé de prolonger ces mesures exceptionnelles jusqu'au 30 septembre 2020.

Les mesures pour les entrepreneurs handicapés restent valables jusqu'au 31 décembre 2020.

De plus, l'Agefiph engage un programme complémentaire pour soutenir l'apprentissage et l'alternance des personnes en situation de handicap.

A partir de mi-juin, **une nouvelle aide est proposée aux employeurs pour sécuriser le parcours des apprentis dans les TPE/PME et nos aides à l'accueil d'un nouvel apprenti ou contrat d'apprentissage sont renforcées.**

> L'aide exceptionnelle de sécurisation du parcours des apprentis handicapés concerne les entreprises de moins de 250 salariés qui emploient un apprenti en situation de handicap. Il s'agit de soutenir les employeurs pour éviter des ruptures de contrats.

> Les primes pour aider à la conclusion de contrats d'apprentissage ou de contrats professionnalisation sont revalorisées de 1000 euros..

Ces mesures sont complétées par des actions proactives en direction des apprentis handicapés, des alternants, des centres de formation et des employeurs afin de s'assurer que les conditions de formation et de travail restent adaptées afin de sécuriser les contrats en cours. Pour cela, l'Agefiph mobilise avec ses partenaires, les Ressources handicap formation (RHF) présentes dans toutes les régions. Il s'agit également d'appuyer les acteurs pour les aider à développer de nouvelles modalités pédagogiques en lien avec le handicap.

L'Agefiph renforce également les moyens qu'elle accorde aux dispositifs d'appui à l'alternance qu'elle soutient sur les territoires.

Retrouvez l'enregistrement du webinaire : https://agefiph.zoom.us/rec/play/upwsluyo-j83GNDE4QSDAKMoW9TreqKs2ncYqfQKnk-2UiYBY1WiNeNHZuM_d5c31df-EjilwxVHPo6i?continueMode=true&x_zm_rtaid=Gq_8x0ncQziEcWFdfiTx8g.1589900689258.c861dbd01eb9a2f74d4c0559e82bb152&x_zm_rtaid=651

Pour tous contacts et demandes d'interviews sur cette consultation :

Pauline Carde /pcarde@lebureaudecom.fr /01 86 95 36 82 / 06 32 03 22 55

Ghislaine Cristofolletti /g-cristofolletti@agefiph.asso.fr /01 46 11 00 69 / 06 21 65 41 96